

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 19 octobre 2026**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 15 octobre 2026

Date d'affichage
Le 21 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : **Ms - Mmes** : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de secrétaires pris au sein du Conseil.

Mme Céline GIRE et Mme Séverine BOUQUET ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Objet de la délibération**Approbation
du Procès-Verbal
du 10/08/2026**

Monsieur Alain ROBERT, Maire, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 10/08/2026 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Il demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal soit du 10/08/2026.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Vincent ROCHE Carine CHACORNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 21 octobre 2026
Et publication ou notification
Du 21 octobre 2026

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

AR Prefecture

043-214300188-20261019-62_2026-DE
Reçu le 21/10/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 19 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 15 octobre 2026

Date d'affichage
Le 21 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE – Séverine BOUQUET

Considérant qu'un sur amortissement apparait sur le compte 281318 en date du 4 décembre 2017 par le titre 286/2017.

Considérant d'une requalification des amortissements antérieurs sur le compte 1068 est demandée par le SGC et sera effectuée en :

- Débitant le compte 281318 – N° inventaire « divers »
- Créditant le compte 1068 pour le montant de 161 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser cette rectification
- préciser que la régularisation s'effectue par une opération d'ordre non budgétaire sans incidence sur les résultats de l'exercice 2026.

Objet de la délibération

**Régularisation sur
amortissement 2017**

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Comptable public à procéder à l'écriture de régularisation du sur amortissement pour un montant de 161 €.
- Précise que cette opération est d'ordre non budgétaire et s'impute entre le compte 281318 (débit) et le compte 1068 (crédit).
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 21 octobre 2026
Et publication ou notification
Du 21 octobre 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

AR Prefecture

043-214300188-20261019-63_2026-DE
Reçu le 21/10/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 19 octobre 2026**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 15 octobre 2026

Date d'affichage
Le 21 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : **Ms - Mmes** : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : **Mmes** Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Monsieur Christian SABY expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 3.772,36 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$3.772,36 \times 55 \% = 2.074,80 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 2.074,80 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. D'inscrire à cet effet la somme de 2.074,80 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 21 octobre 2026
Et publication ou notification
Du 21 octobre 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	14	
CONTRE	1	Christophe AUBRY
ABSTENTION	0	

AR Prefecture

043-214300188-20261019-64_2026-DE
Reçu le 21/10/2026

Le Maire,
Alain ROBERT



Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 19 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 15 octobre 2026

Date d'affichage
Le 21 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : **Ms - Mmes** : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : **Mmes** Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Objet de la délibération

Avis sur le projet de pacte de gouvernance entre la CAPEV et ses communes membres

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 21 octobre 2026
Et publication ou notification
Du 21 octobre 2026

Le Conseil municipal de la commune de BAINS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV) en date du 29 septembre 2026 décidant l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres ;

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay le 30 septembre 2026 ;

Considérant que l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre décide l'élaboration d'un pacte de gouvernance, celui-ci est adopté après avis des conseils municipaux des communes membres ;

Considérant que cet avis doit être rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte ;

Considérant que le projet de pacte de gouvernance a pour objet de préciser les relations entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et ses communes membres ainsi que les modalités d'association des communes à la gouvernance intercommunale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance qui lui a été transmis ;

AR Prefecture

043-214300188-20261019-65_2026-DE
Reçu le 21/10/2026

DÉCIDE :

Article 1er : Émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Karine BÉAL SUC

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.



AR Prefecture

043-214300188-20261019-65_2026-DE
Reçu le 21/10/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 19 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 15 octobre 2026

Date d'affichage
Le 21 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Objet de la délibération

**Bâtiments Communaux :
autorisation de signer un bail
professionnel**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous sommes sollicités par Madame Célia PASCAL, psychomotricienne de profession, pour intégrer la Maison de Santé.

Cette dernière étant en cours de construction et après étude des diverses possibilités, la mise à disposition de la salle sous la Mairie est le local le plus approprié pour permettre à Madame PASCAL de débiter son activité prochainement.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer un bail professionnel pour le local « Salle sous la Mairie » situé 15 place des Marronniers dans le bourg de Bains à compter du 1^{er} novembre 2026 et jusqu'à la livraison des locaux de la Maison de santé.

La présente location est consentie à Madame Célia PASCAL moyennant un loyer mensuel de 400€ toutes charges comprises (350€ correspondant au loyer du local ; 50€ correspondant aux charges du local : eau, électricité, gaz, taxe ordures ménagères).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le bail professionnel ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 21 octobre 2026
Et publication ou notification
Du 21 octobre 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.



Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

AR Prefecture

043-214300188-20261019-66_2026-DE
Reçu le 21/10/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 19 octobre 2026**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 15 octobre 2026

Date d'affichage
Le 21 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Considérant que toute liberté de choix est laissée à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne d'un défunt dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, Monsieur le maire rappelle les tarifs appliqués :

Le columbarium constitue un espace de 12 cases proposées aux familles des défunts :

Case de dimensions 23 x 45 x 38 cm pour une durée de 50 ans au tarif de 800€. Renouvelable pour 50 ans ; au prix de 60% du tarif en vigueur.

Concession cimetière :

- Concession de 2,5 ou 3m² pour une durée de 50 ans au tarif de 700€. Renouvelable pour 50 ans ; au prix de 60% du tarif en vigueur.
- Concession de 5m² pour une durée de 50 ans au tarif de 1200€. Renouvelable pour 50 ans ; au prix de 60% du tarif en vigueur.

L'accès au jardin du souvenir pour la dispersion de cendres est également possible au tarif de 100€ après le dépôt d'une demande en Mairie.

Après discussion, le conseil municipal :

Décide de conserver ainsi que mentionné ci-dessus les tarifs des cases du columbarium, des concessions et du jardin du souvenir.

Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal de la commune et autorise Monsieur le maire à exécuter la présente délibération.

Objet de la délibération

**Cimetière : Approbation
des tarifs des concessions,
des cases du columbarium
et du jardin du souvenir**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 21 octobre 2026
Et publication ou notification
Du 21 octobre 2026

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.



Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

AR Prefecture

043-214300188-20261019-67_2026-DE
Reçu le 21/10/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 19 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 15 octobre 2026

Date d'affichage
Le 21 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : **Ms - Mmes** : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : **Mmes** Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Traditionnellement, chaque année, le Conseil Municipal, offre un repas aux aînés de la Commune qui ont plus de 70 ans. Cette année, il aura lieu le vendredi 4 décembre 2026.

Les conjointes ou les conjoints qui n'auraient pas 70 ans dans l'année, sont cordialement invités moyennant le règlement du repas.

Le repas, pris chez le Traiteur ROCHER, est fixé à 26€ par personne.

Le conseil municipal approuve la participation financière s'élevant à 26€ aux conjointes ou conjoints qui n'auraient pas 70 ans dans l'année.

Objet de la délibération

**Repas des Aînés :
Participation des conjoints
de moins de 70 ans**

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 21 octobre 2026
Et publication ou notification
Du 21 octobre 2026

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.



AR Prefecture

043-214300188-20261019-68_2026-DE
Reçu le 21/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 19 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation
Le 15 octobre 2026

Date d'affichage
Le 21 octobre 2026

Le 19 octobre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Ms - Mmes : Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - Michel MARTIN - Céline GIRE - Christian SABY - Marie-France RAUST - Patrice BOIT - Karine BÉAL SUC - Séverine BOUQUET - Vincent ROCHE - Carine CHACORNAC - Barbara DA SILVA - Kévin PÉLISSE - Johan BRÉDOIRE - Christophe AUBRY.

Représenté : /

Absents : /

Secrétaires : Mmes Céline GIRE - Séverine BOUQUET.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'attribution de chèques cadeaux à l'ensemble du personnel communal à l'occasion des fêtes de Noël, ceci pour le remercier de son investissement et dévouement au service de nos administrés.

Objet de la délibération

**Personnel :
Chèques cadeaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

→ Décide à l'unanimité de remettre à chaque agent un chèque cadeau de 100€ (Cent euros).

VOTE		
Nombre de votants	15	
Nombre de suffrages exprimés	15	
POUR	15	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
Alain ROBERT.

Les secrétaires,
Céline GIRE et Séverine BOUQUET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 21 octobre 2026
Et publication ou notification
Du 21 octobre 2026



AR Prefecture

043-214300188-20261019-69_2026-DE
Reçu le 21/10/2026